

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Gabrielle Leclerc Bonnier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/66266f0d0e14a914fdfaf267>

Date d'obtention : 2021-12-03 15:49:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le but est d'agir rapidement et de concert avec le service de police. Les aspect légaux seront bien respecter avec la trousse sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir mieux outiller et plus en confiance pour aider le jeune si j'ai a gérer une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les photos ou vidéos. À ouvrir la trousse d'intervention et appliquer chaque étape minutieusement.